

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RE1203 Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue et son enseignement			
Ancien Code	PERE1B23RCLSE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEEB1230		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) HELHa Loverval Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de mettre en perspective sa conception de la langue et de son enseignement.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de mener une réflexion critique et éclairée sur l'enseignement et les choix posés par les spécialistes, les institutions et la société.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Utiliser à bon escient les prescrits légaux
2. Pouvoir définir l'objet d'enseignement (la langue) et déterminer les finalités de l'enseignement de la langue

3. Décrire comment fonctionne l'orthographe française
4. Mettre en perspective historique les modalités d'enseignement actuel
5. Porter un regard critique sur la diversité des outils disponibles.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE1B23RCLSEA Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue 45 h / 3 C
et son enseignement

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE1B23RCLSEA Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue 30
et son enseignement

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue et son enseignement			
Ancien Code	13_PERE1B23RCLSEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEEB1231		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de mettre en perspective sa conception de la langue et de son enseignement.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de mener une réflexion critique et éclairée sur l'enseignement et les choix posés par les spécialistes, les institutions et la société.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Utiliser à bon escient les prescrits légaux
2. Pouvoir définir l'objet d'enseignement (la langue) et déterminer les finalités de l'enseignement de la langue
3. Mettre en perspective historique les modalités d'enseignement actuel
4. Porter un regard critique sur la diversité des outils disponibles.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Découverte et utilisation des prescrits légaux (programmes, référentiel du Tronc commun...)
- Concept de « langue »
- Histoire de la langue
- Histoire de l'enseignement de la langue et aperçu des grands courants didactiques
- Découverte et réflexions concernant diverses questions qui influencent l'emploi actuel de la langue française (écriture inclusive, orthographe rectifiée...)
- (facultatif) Découverte d'outils didactiques et initiation à l'analyse de ces outils.

Démarches d'apprentissage

Il est conçu comme une forme de cours-séminaire au cours duquel l'enseignant et les étudiants auront, ensemble, des réflexions sur divers sujets, préalablement documentés soit par l'enseignant en classe (cours magistral, visionnage de vidéo, lectures communes...), soit par des recherches menées par les étudiants (recherches qui donneront lieu à des exposés en classe).

Dispositifs d'aide à la réussite

Des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins.

Sources et références

Les étudiants disposent des ouvrages de référence nécessaires en bibliothèque.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

les fichiers déposés sur Connected, les feuilles de cours distribuées en classe, les notes personnelles des étudiants et les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour ce qui concerne l'évaluation en cours de quadrimestre : Pour ce cours, il y aura du TJ. Il s'agira de présenter des exposés (individuels ou en groupe). Cet exposé sera évalué et comptera pour 45 % de la note globale.

Pour ce qui concerne l'évaluation en fin de quadrimestre : Il y aura un examen oral qui comptera pour 55 % de la note globale. Il s'agira d'un travail individuel à présenter lors de l'examen.

Pour ce qui concerne l'examen du Q3, des modalités particulières seront prévues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	45				
Période d'évaluation	Exo	55			Exm	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).